



ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nantes, le 5 décembre 2023

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes,
Chancelière des universités

- **VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **VU** le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

ARRETE

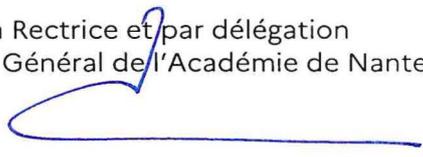
Article 1 – Les Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignement dont les noms suivent sont promus au grade d'ATEE principal 1^{ère} classe au 1er septembre 2023 par tableau d'avancement :

NOM PRENOM	AFFECTATION
LAMARRE Magali	Collège Gabriel Goussault à Vibraye (72)
LE BASTARD Valérie	Collège Jules Ferry à Saint Calais (72)
SOUQUET Françoise	Collège Vallée du Loir à Seiches sur le Loir (49)
VRIGNAUD Florence	Collège Charles Milcendeau à Challans (85)

Nombre total d'agents : 4

Article 2 – Le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes


Philippe DIAZ